

**PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE**

Séance du 8 juillet 2024

n° 147 / Aix-Gaston Berger/ IUT-Amphi Est/ 14h00

sous la présidence de Sophie de Cacqueray, Vice-présidente formation

soumis à l'approbation de la CFVU du 19 septembre 2024

SONT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :

Collège des professeurs et personnels assimilés :

Evelyne BOUTEYRE (pouvoir), Emilie CARRETIER, Kathia CHAUMOITRE (pouvoir), Antoine GENTIER, Nicolas MASCRET, Virginie MERCIER (pouvoir), Jean-Manuel RAIMUNDO (pouvoir), Michel RUQUET (pouvoir).

Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors professeurs) :

Alexandrine BERTAUD, Jean-Michel BREZUN, Jean-Charles DUFOUR (pouvoir), Julien LEFEVRE, Hervé MAGNOULOUX, Nadia MESLI, Guylaine MOLINA, Anaïs SAINT JONSSON (pouvoir).

Collège des usagers :

Présent = Quentin ACQUATELLA (suppl : Mohamed BENKHEDDA)

Absent = Ralph ATRACH (suppl : Clara ROUX-ROCARPIN)

Absente = Anastasia AUBERT (suppl : Youssef BERTE)

Présent = Laurent BADIE-BARTHES (suppl : Lina JAMMOT)

Pouvoir = Marnie BOCAGNANO-MARTINEZ (suppl : Emma CROUIN)

Présent = Ferréol BONNETAIN (suppl : Loïc FABRE)

Absent = Ghjuvan CATONI (suppl : Oscar PILLET)

Pouvoir = Younes DUFRESNE (suppl : Zoé GORODINE)

Suppléant présent = Charles GOMEZ (suppl : **Lucas FILETI**)

Pouvoir = Charlie HALLART (suppl : Camille BAGNOL)

Absent = Matt JAMIS (suppl : Clara ROPPENNECK)

Absent = Leonardo PEREZ (suppl : Amandine BRILLARD)

Pouvoir = Andréa SOREL (suppl : Lou CHARLOT)

Absente = Ylvana TARDIF (suppl : Théo BOLE-BESANCON)

Absente = Amandine VELLA (suppl : Hugo HALLER)

Présente = Alixe VIEILLEDENT (suppl : Hugo CORNUTELLO)

Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :

Françoise DESRUES, Guillaume GREGOIRE, Soall MAHDJOUB, Marie-Christiane MIRTILLO.

Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative :

Sarah BOUALEM (absente), Julien COUDERT (pouvoir), Nathalie MANIVET-DELAYE (absente), Patrick ZIMBARDO (pouvoir).

Composition : 40 membres

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Nombre de présents ou représentés : **31**

PARTICIPE A LA SÉANCE AVEC VOIX CONSULTATIVE : /



ASSISTENT A LA SÉANCE EN QUALITÉ D'INVITÉS : Nathalie ALMERAS, Charlie BARLA, Patrice BONNET, Lionel BRINGOUX, Véronique CHARRASSE, Idoya de PONCINS, Bertrand DEVOUARD, Elisabeth FERNANDES-MOREIRA,

Stéphanie GOLDIE, Annie GUILLERM, Djamel HABET, Anne-Gaëlle JOYAU, Guy LE THIEC, Alain PARAPONARIS, Nathalie PARQUIER, Elodie GONTIER, Ghislaine POYET, Pascal RATHELOT, Patricia SANCHEZ, Julie SOUHAMI, Yaël ZERBIB-DUCATILLION.

Les Vice-présidents délégués à la formation : Cécile BOZZO, Pascale BRANDT-POMARES (excusée), Émilie CARRETIER, Guylène NICOLAS, Christophe PELLEGRINO, Anne RIBAUD (excusée), Éric VALÉRIO.

Le Vice-président délégué à la vie étudiante : Nicolas MASCRET.



Ordre du jour

I- Actualités

II- Présentations

- Diplôme d'établissement transverse AMU : « Innovations sociétales et technologiques (IST)
- Diplôme d'établissement transverse AMU : « International »

III- Procès-verbaux

- Séances des 6 juin 2024 et 20 juin 2024

IV- Formation/Pédagogie

- Campagne annuelle des diplômes d'établissement, pour 2024/2025 : fermetures, modifications, créations, tarifs (vague 1)
- Calendriers pédagogiques des composantes pour 2024/2025 (Vague 4)
- Tarifs de formation continue des diplômes nationaux pour 2024/2025 : rectificatif global des vagues 1 à 3
- Maquettes d'enseignement de l'offre de formation 2024 proposées par les composantes (vague 5)
- Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) niveaux II et III, pour 2024/2025
- Ouverture d'une école de saison avec ECTS, 2024/2025
- Ouverture d'un programme intensif hybride/Blended intensive programme (BIP) pour 2024/2025
- Diplôme en partenariat international (DPI), à compter de 2024/2025
- Enseignements hors maquettes (EHM), pour 2024/2025
- Projet de cadrage AMU : Accès des étudiants aux espaces de recherche pour des activités pédagogiques encadrées
- Revalorisation de la Prime de responsabilité pédagogique (PRP)
- Mise à jour du Socle commun des bonus, à compter de 2024/2025

V- Vie étudiante

- Avis de la Commission *ad hoc* FSDIE projets du 01/07/2024
- Règlement intérieur de la Commission pour projets étudiants du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE Projets), à compter de 2024/2025 : rectificatifs



La VP Formation ouvre la séance à 14h10, après avoir constaté le quorum.



I - Actualités

• **Mon master**

C. Pellegrino propose un premier bilan des candidatures en master 1 pour la rentrée 2024 depuis les données récoltées sur la plateforme. Un focus sera ensuite présenté en CFVU synthétisant les campagnes de candidatures des différents outils (Parcoursup, eCandidat, Etudes en France...). Il rappelle que c'est la première année depuis son ouverture en 2022 que la plateforme Mon Master propose une phase complémentaire. Celle-ci va permettre aux étudiants non retenus de formuler à nouveau des vœux auprès des établissements, aussi bien en formation initiale que continue. La gestion des désistements libèrera des places en vue des inscriptions administratives à partir du 27 août 2024 à amU.

Il commente ensuite le support de présentation qui fait état du nombre de formations et personnels sollicités sur cette plateforme : environ 7 600 places proposées (dont 705 en alternance).

116 formations d'amU (soit environ 1 450 places) ont ouvert en phase complémentaire, dont 80 d'office car elles n'avaient pas atteint leurs capacités d'accueil. Les formations en apprentissage sont dans l'attente maintenant du dépôt des contrats d'apprentissage par les étudiants.

Il indique qu'en 2023 : 97 897 candidatures ont été déposées pour 85 694 confirmées, contre 104 582 cette année dont 92 087 ont été confirmées. Au 4 juillet, 1 656 propositions ont été acceptées définitivement.

La VP Formation remercie le pôle études de la DIRFOR pour cette synthèse. Elle rappelle que les plateformes de candidatures engendrent un travail énorme aussi bien du côté de la direction centrale que du côté des composantes. Elle annonce que les saisines de master seront à traiter à la rentrée. Elle précise que les remontées des difficultés de traitement des dossiers et les préconisations d'amélioration concernant cette plateforme sont transmises au MESR et au réseau des VP Formation.

C. Pellegrino remercie en particulier Ghislaine Poyet pour ce bilan Mon Master et rappelle que le pôle études prépare un bilan des candidatures sur l'ensemble des formations de la licence au master 2.

(Annexe n°0 du présent procès-verbal)

II- Procès-verbaux

• Séances des 6 juin 2024 et 20 juin 2024

Des demandes de reformulations ont été apportées avant la séance concernant une intervention de N. Mesli relativement aux calendriers pédagogiques d'ALLSH, et de J. Lefevre dans les questions diverses liées à la réforme de la formation des enseignants du secondaire.

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, les procès-verbaux des séances des 6 et 20 juin 2024.

La VP Formation propose d'avancer le point vie étudiante afin de libérer les équipes avant les présentations qui sont liminaires au vote des créations de diplômes d'établissement.

III- Vie étudiante

1) Avis de la Commissions *ad hoc* FSDIE projets du 1^{er} juillet 2024

N. Mascret indique qu'une séance exceptionnelle s'est tenue le 1er juillet afin de permettre la répartition des fonds et permettre aux étudiants de finaliser leurs projets cet été et de préparer les pré rentrées.

J. Lefevre demande si le projet n°2023-2024_393 concerne le véhicule monoplace déjà évoqué lors de la CFVU du 7 mai 2024.

N. Mascret confirme qu'il s'agit de la deuxième étape après la construction du prototype, il sera présenté sur le site de Château-Gombert le 18 juillet.

La VP Formation propose au vote le montant global des subventions accordées : 18 457,15 €.

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, l'octroi et le montant dédié aux projets étudiants suite aux avis de la Commission *ad hoc* FSDIE Projets, réunie le 1er juillet 2024.

(Annexe 1 du présent procès-verbal)

2) Règlement intérieur de la Commission pour projets étudiants du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE Projets), à compter de 2024/2025 : rectificatifs

N. Mascret indique que deux compléments ont été ajoutés aux articles 3 et 6.

• Article 3.3 – Procédure allégée de consultation

« Lorsque le montant de la subvention demandée est inférieur à 800 euros, ou lorsqu'il porte sur des projets récurrents (présentés l'année précédente et ayant recueilli un avis favorable de la commission « FSDIE projets » ainsi que de la CFVU) d'un montant **inférieur à 2000 euros**, la commission se réserve le droit d'examiner les projets sans convoquer ses porteurs. »

Il rappelle que le montant passe de 800 € à 2 000 €.

J. Lefevre s'interroge sur l'arbitrage des récurrences. **N. Mascret** indique qu'un tiers des dossiers sont répétés chaque année, ainsi la pré-commission, si elle n'a pas de remarque, ne convoque pas les étudiants porteurs de ces projets.

• Article 6 – Obligations liées au financement des projets

Les bénéficiaires d'une subvention s'engagent à : (...)

- « Faire parvenir au Bureau de la vie étudiante un rapport moral et financier dans les six mois le mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée un compte-rendu de l'activité subventionnée accompagné **des justificatifs des dépenses dans le mois qui suit la tenue du projet**. Le bilan moral et financier devra quant à lui être déposé dans les six mois suivant la fin de l'exercice budgétaire. »

F. Bonnetain indique qu'il a été demandé qu'une trame soit établie pour le compte rendu afin de faciliter le travail des étudiants et souhaite savoir si les deux étapes listées sont nécessaires, dans le cas où des étudiants réussissent à transmettre un bilan dans le mois suivant l'événement.

N. Mascret confirme qu'une trame est en cours de rédaction. **S. Huguet** explique que s'il s'agit d'un dossier comptable complet, il n'est pas nécessaire de séparer les factures, si effectivement l'association remet le bilan moral et financier dans le mois suivant l'événement subventionné.

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, les rectificatifs apportés au règlement intérieur de la Commission pour projets étudiants du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE Projets), à compter de 2024/2025

(Annexe 2 du présent procès-verbal)

IV- Présentations

Des diplômes d'établissement portés par amU sont mis en place dans le cadre de la stratégie d'établissement. Le Diplôme universitaire (DU) « Engagement » a ouvert en phase expérimentale durant l'année universitaire 2023/2024.

Les deux suivants prévoient une ouverture dès la rentrée 2024/2025 :

- Diplôme d'établissement transverse AMU : « Innovations sociétales et technologiques (IST) »
- Diplôme d'établissement transverse AMU : « International »

La VP Formation laisse la parole au VP délégué à la valorisation et à l'innovation, Charlie Barla, et à la chargée de projet formations CISAM+, Yaël Zerbib-Ducatillon.

- **Diplôme d'établissement transverse AMU : « Innovations »**

C. Barla indique qu'à la suite d'une observation de Q. Acquatella, l'acronyme « IST » pourrait porter à confusion avec le domaine de l'informatique. Il propose donc de renommer le diplôme par un seul terme « **Innovations** » en harmonisant avec les deux autres diplômes transverses.

Il rappelle que ce DU est ouvert aux 18 composantes de l'établissement en formation initiale. Il répond à un recueil de besoins approuvé par un comité technique A*midex qui propose aux étudiants une formation soutenue et disponible pour les extérieurs via une plateforme.

Ouvert aux étudiants à partir du niveau L2/BUT2 jusqu'en M2, ce diplôme complète une formation initiale disciplinaire et en cohérence avec la stratégie de formation d'amU, en lien étroit avec les autres projets structurants France 2030 (Dream-U, IDEAL, Tiger).

La formation s'appuie sur l'approche par compétence (APC) réalisée grâce aux fiches RNCP existantes de France Compétences et en collaboration avec le CIPE.

Les grands axes de cette formation sont orientés vers la conception d'un projet et l'élaboration d'une stratégie de l'innovation, en collaboration avec l'école de Condé à Marseille.

Les sites ciblés sont ceux de la Timone, d'Arles et les locaux de l'entreprise CMA/CGM. Le projet peut supporter la création de start up avec une école de saison « Design ». Des recettes sont également attendues via la location de bureaux dans les locaux de Cisam+.

Y. Zerbib-Ducatillon explique la genèse de la construction de ce DU et termine en annonçant le lancement d'un appel à projet « Nouvelles formations » fin 2024 afin de créer de nouvelles formations appliquées, au sein des composantes.

N. Mesli s'interroge sur un volume horaire supérieur au calcul des ECTS. **C. Bozzo** rappelle que la règle des crédits est plus souple dans les DU et qu'il s'agit d'heures de travail personnel pour l'étudiant.

Y. Zerbib-Ducatillon confirme que les travaux pratiques type « hackathon* » portent plus de crédits.

* *marathon de programmation durant lequel des groupes de développeurs volontaires se réunissent pendant une période de temps donnée afin de travailler sur des projets de programmation informatique de manière collaborative.*

G. Nicolas et **M. Soall** demandent si la formation est prévue en formation continue. **C. Barla** indique que ce n'est pas encore le cas, car il s'agit d'une création et il ignore combien d'étudiants vont s'inscrire. De plus, aucun cours n'est prévu dans l'établissement. A terme, le projet prévoit une convention avec l'école de Condé de Marseille pour faire intervenir les enseignants de cette école dans les locaux d'amU.

(Annexe 3-a du présent procès-verbal)

- **Diplôme d'établissement transverse AMU : « International »**

C. Bozzo, porteuse du projet en collaboration avec le Vice-président relations internationales, Jean-François Marchi, explique que ce diplôme est également ouvert à tous les étudiants d'amU à partir du niveau bac+2.

La formation est construite en deux blocs de compétences : « Adapter ses connaissances dans des contextes culturels différents » ; « Adapter ses compétences dans des contextes culturels différents ».

L'étudiant a la possibilité de constituer ses UE « à la carte » dans le respect du cadrage donné. Il peut s'inscrire au parcours renforcé international et au diplôme transverse « International ».

Un contrat pédagogique est mis en place avec possibilité de validation des acquis. Le diplôme est décliné en deux niveaux : cycle 1 DU et cycle 2 DESU (diplôme d'études supérieures universitaires).

L'obtention d'UE ou du diplôme entier se matérialise sur le relevé de notes par « validé » ou « non validé », ce qui évite, de surcroît, des difficultés de conversions de notes entre les pays étrangers et la France.

S. Madjoub demande pourquoi ces diplômes débutent seulement en L2. **C. Bozzo** répond qu'en première année, le choix d'ajouter cette formation soutenue est complexe car l'étudiant manque de recul et de temps sur son cursus, car il doit s'acculturer au rythme universitaire. En outre, **I. de Poncins** explique que ces diplômes sont porteurs d'ECTS dans le cadre d'un parcours renforcé avec des UE surnuméraires.

(Annexe n°3-b du présent procès-verbal)

S. Goldie demande comment informer les étudiants de l'ouverture de ces diplômes et *quid* des inscriptions. **La VP Formation** indique qu'un référent administratif en direction centrale va être dépêché pour les diplômes « Engagement », « Innovations » et « international ». Pour répondre à l'urgence d'informer les étudiants, **la VP Formation** explique qu'un mail sera envoyé à la rentrée aux étudiants de L2 à M2. Une communication spécialisée sera ensuite mise en place.

La VP Formation rappelle que ces deux diplômes font partie de la campagne des diplômes d'établissement pour 2024/2025, dans laquelle ils sont répertoriés comme créations et vont faire l'objet d'un vote globalisé dans le point suivant.

V- Formation/Pédagogie

3) Campagne annuelle des diplômes d'établissement, pour 2024/2025 : créations, fermetures, modifications, tarifs (vague 1)

La VP Formation présente le tableau récapitulatif des demandes de créations qui ont été expertisées, avant présentation en séance par des membres désignés de la CFVU qu'elle remercie.

Elle explique que les tableaux récapitulatifs différencient les créations, des demandes de modifications pour adapter et actualiser l'offre. Les fermetures concernent les diplômes qui n'ont pas assez d'effectifs ou sont obsolètes. Les tarifs sont également actualisés en fonction des aménagements nécessaires.

Elle indique que la DIRFOR prépare un bilan de ces diplômes qui s'élèvent à plus de 400.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, à la campagne annuelle des diplômes d'établissement, pour 2024/2025 : Vague 1

Créations : amU diplômes d'établissement transverses « Innovations » et « International » ; FDSP ; FEG ; IMPGT ; IUT ; OSU-Pythéas (sous réserve du conseil de composante de rattachement) ; Pharma, Polytech, SMPM.

Modifications : EJCAM; FDSP; FEG; IAE; IUT; SMPM.

Fermetures : OSU-Pythéas; SMPM.

Tarifs : ALLSH; amU-CIPE; amU-diplômes transverses; CFMI; EJCAM; FDS; FDSP; FEG; FSS; IAE; IUT; OSU-Pythéas; Polytech; SMPM; SUL.

(Annexe 3 du présent procès-verbal)

4) Calendriers pédagogiques des composantes pour 2024/2025 (Vague 4)

La VP Formation explique, en présence du doyen entrant à la faculté ALLSH, que le calendrier pédagogique pour 2024/2025 a été révisé selon les préconisations de la CFVU.

A-G Joyaux, directrice du pôle études de la DIRFOR, estime que le délai de préparation reste toujours un peu court, mais atteste que la période d'examens a bien été élargie sur les semaines 26 et 27.

J. Souhami indique que la FDSP n'a pas encore eu le temps de vérifier si ce débordement sur la semaine 27 n'entravait pas les prévisions de salles pour sa composante.

N. Mesli précise que les préconisations sur l'«amphi Boulan» ont été respectées.

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, le calendrier pédagogique pour l'année universitaire 2024/2025 : révision par la composante ALLSH (vague 4).

(Annexe 4 du présent procès-verbal)

5) Tarifs de formation continue des diplômes nationaux pour 2024/2025 : rectificatif global des vagues 1 à 3 et de la tarification de la validation des acquis de l'expérience et des acquis professionnels (VAE/VAP) pour 2024/2025

La VP formation rappelle qu'une communication a été faite auprès des composantes pour expliquer que lors du CA du 16 juillet prochain, seront représentés tous les tableaux de tarifs de formation continue pour 2024/2025 appliquant l'augmentation des frais d'inscription aux diplômes nationaux. En effet, l'indexation annuelle des montants des droits d'inscription sur l'indice national des prix à la consommation hors tabac constaté par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) a été appliquée pour la rentrée 2024.

Les tarifs ont été examinés en CFVU par vagues successives :

- Avis favorable de la CFVU du 18/04/2024 (vague 1) approuvé par le CA 14/05/2024
- Avis favorable de la CFVU du 16/05/2024 (vague 2)
- Avis favorable de la CFVU du 06/06/2024 (vague 3)

Le document présenté au CA du 16 juillet 2024 consolidera les 3 vagues examinées en CFVU.

Une information complémentaire est ajoutée en entête des tableaux, ainsi qu'une annexe tarifaire, suite à l'augmentation des frais d'inscription pour la rentrée 2024, parue à la suite de la CFVU du 06/06/2024 :

« Les tarifs sont votés sous réserve d'une augmentation éventuelle des droits d'inscription. Les montants indiqués dans ce document seront ajustés chaque année en conséquence ».

« ANNEE 2024/2025 : les montants ci-dessous n'incluent pas l'augmentation des droits d'inscription à compter de 2024/2025 ». Se reporter à l'annexe jointe : TARIFICATION FORMATION CONTINUE Année universitaire 2024/2025 ».

Dans la même optique, les tarifs de validation des acquis de l'expérience et des acquis professionnels (VAE/VAP 2024/2025) sont actualisés. **La VP Formation** propose au vote les deux rectificatifs.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, aux rectificatifs apportés aux tableaux relatifs à la tarification des frais de formation continue pour les diplômes nationaux pour 2024/2025.

(Annexe 5 du présent procès-verbal)

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, aux rectificatifs apportés à la tarification de la validation des acquis de l'expérience et des acquis professionnels (VAE/VAP) pour 2024/2025.

(Annexe 6 du présent procès-verbal)

6) Maquettes d'enseignements de l'offre de formation 2024 proposées par les composantes (vague 5)

La VP Formation remercie les équipes de la DIRFOR pour leur contrôle effectué sur les maquettes et salue la coordination assurée par N. Mesli au sein de la composante ALLSH. Il reste cependant quelques maquettes à relire qui seront examinées lors de séance exceptionnelle du 18 juillet.

C. Pellegrino précise qu'il est question de sécuriser les données pour éviter tout dysfonctionnement des outils car plus aucune modification ne sera possible après le passage devant les instances.

Il enchaîne sur les autres composantes qui modifient leur offre, suite à la mise à jour des effectifs renseignés sur les parcours "accès santé" (FSS), suite également à des modélisations dans le cadre du renouvellement de l'accréditation des diplômes d'ingénieur (Polytech), et encore dans le cas de formations qui ouvrent uniquement à distance (FDSP).

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, aux maquettes d'enseignements de l'offre de formation 2024 proposées par les composantes.

Vague 5: ALLSH, FDS, FDSP, FSS, POLYTECH.

(Annexe 7 du présent procès-verbal)

7) Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) niveaux composantes, pour 2024/2025

C. Pellegrino rappelle la réglementation relative aux M3C de l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master :

« Les modalités de contrôle doivent être arrêtées dans chaque établissement au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement et ne peuvent être modifiées en cours d'année. Elles comportent obligatoirement le nombre d'épreuves, leur nature, leur durée, et leur coefficient. Elles doivent être portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage et rester accessibles jusqu'à l'issue de la session de rattrapage ».

C. Pellegrino indique que les M3C d'ALLSH seront examinées lors de la séance du 18 juillet car les maquettes devaient d'abord être votées.

Il précise que les documents mis au vote présentent, soit une appropriation du cadrage établissement de niveau 1, soit des modalités de contrôle très détaillées car déclinées jusqu'à la mention.

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) niveaux composantes, pour 2024/2025

Vague 1 : EJCAM, FDS, FEG, For'Pro, FSS, Inspé, IUT, Pharma, SMPM.

(Annexe 8 du présent procès-verbal)

8) Mise à jour du Socle commun des bonus, à compter de 2024/2025

C. Pellegrino explique que l'engagement auprès de l'armée est une activité éligible dans le cadre du bonus « Engagement étudiant ». Il est question de distinguer deux intitulés d'activités : « défense » et « réserviste », actualisant les niveaux de graduation du point bonus.

C. Pellegrino indique que le bonus « défense » correspond à un suivi de conférences « Enseignement de défense », accessible aux étudiants issus de toutes les disciplines, du niveau L1 à M1. Les conférences sont dispensées une fois par semestre, à l'automne puis au printemps. Elles sont proposées uniquement en présentiel sur les sites d'amU à Aix-en-Provence (campus Schuman) et Marseille (saint-Charles).

F. Bonnetain indique que les différentes graduations du bonus ne sont pas visibles dans les M3C de la filière médecine. **C. Pellegrino** rappelle que le PASS est hors cursus L1/M1.

J. Lefevre fait remarquer qu'amU n'est pas totalement neutre dans ses choix d'enseignement alors que des débats *intramuros* étaient refusés sur les problématiques palestiniennes. **La VP Formation** indique que les conférences de « l'Esprit défense » ne traitent pas de conflits armés, mais d'engagement citoyen et défense de l'environnement. L'armée ne se déplace pas à des fins de recrutements.

amU prône l'ouverture d'esprit ce qu'apprécie **J. Lefevre** qui a été lui-même officier de réserve. Il estime que l'éclairage des esprits favorise les espaces de discussions et permet d'appréhender des causes de conflits et de lever des tabous. Il propose d'en débattre en d'autres lieux.

La VP Formation propose au vote les graduations revues pour l'attribution du bonus « Défense ».

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, la mise à jour du socle commun des bonus, à compter de 2024/2025 (Bonus défense)

(Annexe 9 du présent procès-verbal)

9) Ouverture d'une école de saison avec ECTS, 2024/2025

C. Bozzo commente que l'Institut sciences de l'océan (OCEAN) connaît un franc succès avec ses ouvertures d'école de saison.

Elle décrit le projet en collaboration avec ALLSH : « Satellite remote sensing monitoring for beach morphodynamics and shoreline changes/ Surveillance par télédétection satellite de la morpho dynamique des plages et des changements de la ligne shore (SATSHORE) ».

L'école ouvrira du 16 au 20 septembre 2024 avec un nombre de 30 participants visés.

Le programme s'adresse :

- aux étudiants de master mention « Géographie, aménagement, environnement et développement » parcours « Géomatique et modélisation spatiale (GMS) » et « Coastal management and vulnerabilities (COAST) » ;
- aux étudiants de CIVIS, préférentiellement de la L3 ou M1 ;
- aux étudiants de master et de doctorat d'amU rattachés à OCEAN.

Un maximum de 5 places est proposé aux professionnels impliqués dans les études de suivi de la vulnérabilité du littoral.

Vote :

La CFVU approuve, l'ouverture d'une école de saison portée par ALLSH et l'Institut sciences de l'océan, ainsi que la délivrance de 3 european credit transfert and accumulation system (ECTS) pour l'unité d'enseignement « *Satelite remote sensing monitoring for beach morphodynamics and Shoreline changes (SATSHORE)* », au titre de l'année universitaire 2024/2025.

(Annexe 10 du présent procès-verbal)

10) Ouverture d'un programme intensif hybride/blended intensive programme (BIP) pour 2024/2025

C. Bozzo explique que ce BIP existe depuis deux ans, mais lors de la refonte de la nouvelle offre de formation l'intitulé de l'UE a été modifié. Il est donc à nouveau présenté aux membres de la CFVU pour validation.

« Molecular Scale Biophysics » Mobilité virtuelle : Février 2025 – Mai 2025 / Mobilité Physique : 16 juin 2025 – 20 juin 2025.

Vote :

La CFVU approuve, la mise en place et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) d'un Programme intensif hybride/Blended intensive programme (BIP), intitulé « Molecular Scale Biophysics », au sein de la FDS à compter de l'année universitaire 2024/2025.

(Annexe 11 du présent procès-verbal)

11) Diplôme en partenariat international (DPI), à compter de 2024/2025

C. Bozzo présente le diplôme en partenariat international entre la Faculté d'économie et gestion (FEG-amU) et le Centro de Investigación y Docencia Económicas (CIDE-Mexique), à compter de l'année universitaire 2024/2025.

Cette double diplomation prévoit la mobilité de trois étudiants français et trois étudiants mexicains avec une première année dans leur université d'origine et la seconde dans l'université d'accueil.

Les diplômes concernés :

- amU : Master mention « Economie » parcours « Données, Analyses, décisions et Evaluation Economique (DADEE) » et parcours « Recherche en économie » ;

Master mention « Econométrie, statistiques » parcours « Econométrie et Data Science (EDS) » et parcours « Recherche en économétrie »

- CIDE : Master mention « Economie » (Maestría en Economía)

Au niveau d'amU, la présence de ces étudiants dans l'effectif des masters accroît la dimension internationale des diplômes et permet d'augmenter le nombre de candidatures internationales d'excellence.

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, l'ouverture d'un diplôme en partenariat international (DPI), à compter de 2024/2025 entre amU-FEG et CIDE (Mexique)

(Annexe 12 du présent procès-verbal)

12) Enseignements hors maquettes (EHM), pour 2024/2025

C. Pellegrino rappelle la définition des enseignements hors maquette qui correspondent à des enseignements non prévus dans la maquette de formation, comme des cours de soutien. amU a arrêté à 1% le montant de ce dispositif pris sur le budget des heures de cours réglementaires inscrits dans la maquette de formation pour ne pas grever l'enveloppe attribuée à la composante.

La VP Formation propose au vote le tableau récapitulatif des structures souhaitant mettre en place des enseignements hors maquettes.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, aux enseignements hors maquettes proposés par les structures pour 2024/2025.

ALLSH ; EJCAM ; FDSP ; FEG ; FSS ; IAE ; IMPGT ; Inspé ; IUT ; OSU-Pythéas ; Pharma ; Sciences, SMPM et le SUAPS.

(Annexe 13 du présent procès-verbal)

13) Projet de cadrage AMU : Accès des étudiants aux espaces de recherche pour des activités pédagogiques encadrées

La VP Formation laisse la parole à la directrice générale adjointe des services, Pôle formation et internationalisation.

I. de Poncins explique que ce projet est également porté par la directrice générale adjointe des services, Pôle recherche et développement, Martine Quessada.

Un cadrage avait été initié en 2015, mais n'a pas été mis en application. Au vu des difficultés rencontrées pour l'accès aux laboratoires par des étudiants, amU propose des mesures de simplification. L'établissement souhaite renforcer le lien formation et recherche et encourager l'immersion et l'acculturation de ses étudiants à la recherche en leur facilitant l'accès à des espaces de recherche, hors stages, dans le cadre d'activités pédagogiques encadrées.

Un groupe de travail (GT) réunissant plusieurs composantes, vice-présidents, directions et services s'est réuni régulièrement depuis plus d'un an et propose un cadrage qui sera soumis au vote du CA en juillet :

- Le public visé :

Les étudiants inscrits en FI et FC en licence, master et diplôme d'établissement.

Ne sont pas éligibles : les auditeurs libres

- Les espaces de recherche :

Les Unités et Fédérations de recherche dont AMU est l'hébergeur.

- La nature des activités :

Les activités pédagogiques en lien avec la recherche, encadrées par un enseignant.

Les activités peuvent être organisées dans le cadre des maquettes de formation et hors maquettes.

Exemples : projets encadrés/tutorés, pratiques expérimentales, participations à des événements scientifiques, chantiers écoles, cliniques juridiques, archives, situation d'observation d'activités de recherche ...

Les activités sont décrites via un formulaire « Activité lien formation-recherche ».

G. Nicolas demande si, dans les « modalités d'organisation et de suivi », le point 7 : « *Veille au respect de la Protection du potentiel scientifique et technique de la Nation (PPST) en coordination avec le Directeur d'Unité* », intègre les conseils juridiques que peuvent donner les étudiants en droit.

En effet, ils n'ont pas d'assurance comme un juriste en cas de conseil mal orienté.

J-M Brezun s'enquiert de la responsabilité des responsables de filière en cas de problème.

Par ailleurs, **L. Bringoux** préconise que l'étudiant soit identifié au niveau de la mention.

I. de Poncins indique qu'il s'agit plus de protection matérielle qui relève de ce que couvre la responsabilité civile demandée dans les stages, l'enseignant référent est chargé d'encadrer pédagogiquement, comme à son habitude.

B. Devouard s'interroge sur ce cadrage administratif qui risque de donner plus de travail aux responsables d'unité. Il accueille déjà des étudiants sans ces fiches à compléter.

N. Mesli demande s'il faut également se servir de ce fichier pour les collaborateurs invités.

I. de Poncins répond qu'il s'agit d'une unique fiche pré-remplie, à juste titre dans un souci de simplification. Concernant les invités, il est seulement question dans ce cadrage de localiser et sécuriser les étudiants.

J. Lefevre demande si les laboratoires, tels que le CNRS et l'Inserm, sont partenaires du dispositif. **I. de Poncins** répond que l'Inserm demande une validation de niveau nationale et n'entre pas pour l'instant dans cet accord.

I. de Poncins remercie Patricia Sanchez de la DIRFOR pour le suivi administratif dans ce GT.

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, le cadrage d'établissement concernant l'accès des étudiants aux espaces de recherche pour des activités pédagogiques encadrées, à compter de 2024/2025.

(Annexe 14 du présent procès-verbal)

14) Revalorisation de la Prime de responsabilité pédagogique (PRP)

La VP Formation remercie Elodie Gontier de la DRH pour sa présence afin d'assister les membres de la CFVU sur les questions de primes des enseignants.

En effet, la Commission ne se prononçait pas auparavant sur ces mesures, or l'article 2 du décret n°99-855 du 4 octobre 1999 dispose que « *la liste des responsabilités pédagogiques ouvrant droit à la prime, la liste des bénéficiaires et le montant de la prime sont fixés, chaque année, par le chef d'établissement sur proposition du conseil d'administration après avis de la commission de la formation du conseil académique ou de l'organe en tenant lieu* ».

La VP Formation explique que dans le cadre de la politique globale de revalorisation indemnitaire des personnels et plus particulièrement des difficultés d'attractivité sur les fonctions de responsabilité pédagogique ou administrative exercées par les enseignants-chercheurs et enseignants, les moyens dégagés à l'occasion de la campagne d'emplois 2024 permettent à l'établissement de proposer au Conseil d'administration une revalorisation de 10 %.

Elle propose donc aux membres de la CFVU d'émettre un avis à la modification du tableau présenté, relatif à la liste des fonctions et responsabilités éligibles à la prime de responsabilité pédagogique. Il s'agit de prendre en compte une revalorisation de 10 % à compter du 01/09/2024. Elle précise également que l'avis porte sur la suppression de la gradation de 6 heures pour régularisation.

N. Mesli demande si ce dispositif est indépendant du RIPEC (Régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs) et si la gradation peut être appliquée en dehors des 6 heures supprimées. **La VP Formation** explique qu'il s'agit des primes qui concernent les enseignants du secondaire affectés à l'université et les hospitalo-universitaires et qui sont le pendant du RIPEC C2 des enseignants-chercheurs.

Pour rappel : Le RIPEC est décomposé en trois structures :

- Statutaire (C1). Partie liée au grade des enseignants et versée à tous.
- Fonctionnelle (C2). Partie liée aux responsabilités prises au sein de l'établissement.
- Individuelle (C3). « *Liée à la qualité des activités et à l'engagement professionnel des agents au regard de l'ensemble des missions définies pour les enseignants-chercheurs* ».

B. Devouard demande si l'augmentation des 10 % concerne également les heures complémentaires, ce qu'infirmes **la VP Formation**.

F. Desrues souhaite savoir si les fonctions sont cumulables, ce que confirme **E. Gontier**.

La VP Formation indique que le classement individuel des enseignants éligibles à la PRP aura lieu lors de la CFVU d'octobre 2024, en formation restreinte aux enseignants et enseignants-chercheurs, à la suite du pré-classement par les composantes.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, au processus de revalorisation de la Prime de responsabilité pédagogique (PRP), à compter du 1^{er} septembre 2024.

(Annexe 15 du présent procès-verbal)

❧
L'ordre du jour est épuisé, la Vice-présidente formation lève la séance à 16h32
❧

La Vice-présidente formation
Sophie de Cacqueray

